



PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 68 CONCERNANT LEGRAND

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



LEGRAND

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 27 MAI 2026

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 21 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 21 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2026 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

Composition du conseil de LEGRAND

Le conseil d'administration de LEGRAND comportera, à l'issue de l'assemblée générale 80% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Angeles Garcia-Poveda	Présidente	Non libre d'intérêts	100%	F	56	ES	14	2029	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît Coquart	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	53	FR	6	2029	1	0			
	Stéphane Pallez		Libre d'intérêts	100%	F	67	FR	1	2028	1	1			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Isabelle Boccon-Gibod	Admin. référent	Libre d'intérêts	100%	F	58	FR	10	2028	0	3	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Valérie Chort		Libre d'intérêts	100%	F	63	CA	3	2029	0	2	M		M
<input checked="" type="checkbox"/>	Clare Scherrer		Libre d'intérêts	100%	F	58	UK	3	2029	0	2	M		
	Patrick Koller		Libre d'intérêts	100%	M	67	DE	8	2028	0	1		M	M
	Florent Menegaux		Libre d'intérêts	93%	M	64	FR	4	2028	1	1	M	M	
	Jean-Marc Chéry		Libre d'intérêts	100%	M	66	FR	5	2027	1	2			
	Rekha Mehrotra Menon		Libre d'intérêts	86%	F	67	IN	2	2027	0	2		M	
	Philippe Bourdolle	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	52	FR	2	2026	0	1	M		
	Sophie Bourdais	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	58	FR	6	2026	0	1			M



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

